



FESTIVAL DECOUVERTES de la création théâtrale

Organisé par les Villes Pass COP

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Préambule :

Les villes partenaires COP (Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis Trévisé, La Queue-en-Brie et Noiseau) souhaitent encourager l'émergence de nouveaux talents.

Le FESTIVAL DECOUVERTES, est un tremplin pour des artistes en devenir défendant un projet de création théâtrale.

Il pourra s'agir d'un seul en scène ou d'un spectacle réunissant 5 artistes maximum.

Conditions de participation :

- Les candidats doivent être âgés de 16 ans minimum.
- Les candidats doivent présenter exclusivement des créations. En effet, la présentation de reprises de spectacles existants ne pourra permettre l'inscription au dit festival.
- Les candidats doivent télécharger le dossier d'inscription et le retourner dans les délais réglementaires (cf. calendrier détaillé page 4), accompagné des pièces et support demandés.

La participation au concours est gratuite. Les candidats ne percevront aucune rémunération ni défraiements pour leur prestation.

Modalités d'inscription :

Le dossier de participation est téléchargeable sur les sites internet des villes partenaires. Les dossiers complets doivent être adressés avant le **26 novembre 2021** délai de rigueur :

- soit par mail, à : festicop@laqueueenbrie.info

- soit par voie postale à :

Hôtel de Ville / Direction des Affaires Culturelles
Place du 18 juin 1940
94510 La Queue-en-Brie
Contact Téléphone : 01.49.62.30.46

Composition du dossier :

Le dossier doit comprendre :

- La fiche d'inscription comprenant l'identité du ou des artistes et la prestation proposée,
- Le dossier de présentation artistique du projet,
- Le support permettant de visionner le projet du candidat : Clé USB, lien Internet, WeTransfer ... d'une durée maximum de 5 minutes,
- La fiche « autorisation parentale » pour les mineurs (autant de fiche que de mineurs si groupe),
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile de chacun des participants.

Seuls les dossiers complets seront retenus et candidatures examinées.

Mentions RGPD : Les données à caractère personnel sont collectées par les villes partenaires COP, en tant que responsables de traitement. Dans le cadre du consentement, ces données seront traitées uniquement pour l'organisation du Festival Découvertes 2022. Elles seront conservées pendant 2 ans puis détruites à l'issue. Les villes s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers non autorisés. Vous avez droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement sur vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Sélection des candidatures :

Une présélection sur dossier et un visionnage vidéo, seront opérés par les directeurs artistiques des communes partenaires et du Directeur de la Factory qui accueillera le lauréat. Leurs décisions seront indiscutables.

Les critères de sélection porteront sur :

- L'originalité et la créativité,
- Le contenu et la thématique,
- La qualité et la pertinence des accompagnements musicaux et/ou autre mise en scène,
- L'exigence de la prestation artistique et la capacité à séduire le public,
- Le propos développé.

Demi-finale et finale :

Ces deux évènements seront ouverts au public. L'accès sera gratuit.

Durant leur présence dans les salles de spectacles, les candidats devront se soumettre aux consignes transmises par l'équipe du lieu.

La demi-finale se tiendra le **samedi 5 février à 20h30 au Centre culturel Wladimir d'Ormesson** à Ormesson sur Marne.

Les candidats sélectionnés seront invités à participer à la demi-finale. Chaque artiste ou groupe disposera de 10 minutes environ pour interpréter sur scène un extrait de l'œuvre pour laquelle il aura été sélectionné. La sélection des finalistes sera le résultat du vote pour 50% des voix des membres du Jury et 50% des voix du public. Les finalistes resteront au nombre de 3.

La finale : se tiendra le **dimanche 13 février 2022 à 16h au théâtre Roger Lafaille** à Chennevières sur Marne.

Les trois finalistes présenteront leur travail comptant au moins 20 minutes de prestation, présentant de préférence un extrait différent de la demi-finale. Le finaliste sera nommé par le Jury au terme de leur délibéré.

Récompense :

Le lauréat du concours sera accueilli entre 7 et 10 jours au festival d'Avignon en juillet 2022, pour présenter la prestation.

Les transports, sur la base d'un aller-retour Paris Avignon en TGV, et l'hébergement seront pris en charge et réservés par les villes partenaires COP. Aucun autre défraiement ne pourra être honoré.

(Dans le cas d'un groupe, c'est l'ensemble des participants qui seront pris en charge. Dans le cas d'un ou plusieurs candidats mineurs, un seul adulte accompagnateur pourra être pris en charge).

Assurance :

Les candidats sélectionnés déclarent avoir souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers.

Le matériel des candidats est placé sous leur responsabilité, et devra respecter les normes de sécurité imposées par les lieux d'accueil.

Engagements :

Pendant la programmation au festival d'Avignon, le lauréat s'engage sur toute la période de programmation au festival d'Avignon de faire figurer sur tous ses supports de communication le logo du Pass COP et de La Factory.

Toute création ou interprétation à caractère raciste, sexiste, homophobe, xénophobe et discriminatoire constitue un motif de disqualification.

Par ailleurs le non-respect des consignes de sécurité, des spectateurs, du public, des artistes et du personnel, l'absence ou retard d'un des participants constitueront un motif valable et suffisant pour une disqualification.

Calendrier

- Clôture des inscriptions : 26 novembre 2021
- Sélection des candidatures sur dossier : décembre 2021
- Demi-finale : samedi 5 février 2022
- Finale : dimanche 13 février 2022

Lu et accepté àle

Signature

Signature

Candidat ou représentant du Groupe

Représentant légal pour les mineurs

FESTIVAL DECOUVERTES

Organisé par les Villes Pass COP
FICHE D'INSCRIPTION

Références du CANDIDAT

NOMPRENOM.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse.....

.....

Téléphone

Courriel@.....

Présentation de l'artiste ou du groupe

Nom de l'artiste, du groupe, de la compagnie

Discipline

Nom des personnes sur scène (noms prénoms)

.....

.....

.....

.....

Présentation en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

Site/Facebook/youtube.....

.....

.....

NB : joindre le dossier de présentation artistique du projet au présent document.

Titres des créations :

1).....

2).....

Support de présentation adressé :

CD USB Youtube Dailymotion Autres

Accepte d'être photographié(e) et ou filmé(e) pendant les évènements de sélections et diffusé(e) à titre gratuit et non exclusif mon (nos) images pour des besoins de communication.

Mentions RGPD : les données à caractère personnel sont collectées par les villes partenaires COP, en tant que responsables de traitement. Dans le cadre du consentement, ces données seront traitées uniquement pour l'organisation du Festival Découvertes 2022. Elles seront conservées pendant 2 ans puis détruites à l'issue. Les villes s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers non autorisés. Vous avez droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement sur vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Fait àle

Signature

FESTIVAL DECOUVERTES

Organisé par les Villes Pass COP

AUTORISATION PARENTALE

(Document obligatoire pour que le mineur soit autorisé à concourir. A compléter pour chaque candidat mineur en cas de groupe).

Je soussigné(e),

NOM.....

Prénom.....

Certifiant avoir l'autorité parentale sur :

NOM.....

Prénom.....

L'autorise à participer au Festival Découvertes 2021/2022,

L'autorise à être photographié(e) et ou filmé(e) pendant les événements de sélections et diffusé(e) à titre gratuit et non exclusif son image pour des besoins de communication.

Mentions RGPD : les données à caractère personnel sont collectées par les villes partenaires COP, en tant que responsables de traitement. Dans le cadre du consentement, ces données seront traitées uniquement pour l'organisation du Festival Découvertes 2022. Elles seront conservées pendant 2 ans puis détruites à l'issue. Les villes s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers non autorisés. Vous avez droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement sur vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Le

Signature